

PROCEDURE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2018-2019

ATTENTION : l'inscription WEB est obligatoire avant de pouvoir être accueilli dans les salles de TP de la Faculté et au sein du Pavillon d'Odontologie. Vous êtes donc prié(e)s de la faire dans les meilleurs délais après la publication des résultats.

SANS CETTE INSCRIPTION L'ACCES A LA FACULTE ET AU PAVILLON VOUS SERA REFUSEE

I – INSCRIPTION & PAIEMENT DES DROITS

NOUVEAUTÉS :

- Préalablement à votre inscription, vous devez vous être connecté(e) sur le site du CROUS : MesServices.Etudiant.gouv.fr pour mettre à jour votre situation au regard de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : **la saisie du numéro du certificat CVEC est OBLIGATOIRE** (que la CVEC soit payée ou exonérée) pour procéder à votre inscription.
- Suppression de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante. Vous n'avez pas de démarches particulière à faire. Vous êtes rattaché au régime général.

INSCRIPTION :

A PARTIR DU 09 JUILLET 2018 – 14 HEURES

(INTERRUPTION DU SERVICE DU 27/07 AU 20/08)

PREMIERE CONNEXION A L'ENT : il est obligatoire de valider la charte informatique AVANT DE SAISIR IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

Pour vous connecter à l'ENT : <http://ent.univ-amu.fr/>

- **Votre identifiant de connexion (login)** est composé de la 1^{ère} lettre de votre nom, suivi de votre numéro étudiant
- **Votre mot de passe initial** est votre numéro national (INE) en lettres minuscules
- Vous pouvez retrouver ces informations sur votre certificat de scolarité
- Après identification : aller dans l'onglet **Scolarité** - Menu **Réinscription**
- **BOURSIERS & NON BOURSIERS** : Paiement des droits d'inscription **EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE**.

En cas de perte, d'oubli de votre mot de passe ou de problème de connexion à l'ENT, vous pouvez réinitialiser votre mot de passe et/ou valider la [Charte de bon usage des ressources informatiques de l'Université](#) en suivant la procédure à l'adresse : <https://sesame.univ-amu.fr/>

En cas d'**urgence** ou d'**impossibilité d'usage du service**, vous pouvez contacter le service informatique :

par téléphone : 04 86 13 69 48 - par courrier électronique : dosi-campus-timone-contact@univ-amu.fr

FINALISATION OBLIGATOIRE DE L'INSCRIPTION SUR RENDEZ-VOUS à la Faculté d'Odontologie –
Département de la Formation Initiale, avec les pièces justificatives (liste ci-dessous). Prise de rendez-vous via l'application ERIS (cf. paragraphe suivant).

II – PRISE DE RENDEZ-VOUS (ERIS) – FINALISATION DE L'INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Connexion à partir du lien suivant : <https://eris.univ-amu.fr/Eris/>

• **Si vous étiez déjà inscrit à l'université**, vous pouvez vous connecter avec votre identifiant et votre mot de passe d'ENT. Vous serez alors directement aiguillé vers les guichets d'inscription/réinscription.

Identifiants ENT : Il s'agit des identifiants que vous utilisez pour vous connecter à votre Espace Numérique de Travail. Ils figurent sur la quittance des droits délivrés en scolarité l'année précédente.

• **Si vous êtes un nouvel étudiant (transfert « arrivée » et « passerelle » par exemple), ou que vous ne disposez pas de ses informations de connexion**, vous pouvez créer un compte spécifique à l'application en suivant les explications qui seront données lors de la connexion. Vous devrez ensuite choisir le type d'inscription à effectuer : inscription initiale (1^{ère} inscription à l'Université)

Dates des prises de rendez-vous

- ✓ **O2 – du 23/07 au 27/07** (centre de rdv : Diplôme de Formation Générale 2^{ème} année)
- ✓ **O3 – du 16/07 au 19/07** (centre de rdv : Diplôme de Formation Générale 3^{ème} année)

- ✓ **O4 – du 16/07 au 20/07** (centre de rdv : Diplôme de Formation Approfondie 1^{ère} année)
- ✓ **O5 – du 23/07 au 26/07** (centre de rdv : Diplôme de Formation Approfondie 2^{ème} année)

- ✓ **O6 – du 20/08 au 25/08** (Centre de rdv : Troisième Cycle Court)

III – LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Carte d'étudiant
- Attestation d'acquittement ou d'exonération de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'étudiant pour l'année universitaire en cours

En plus des documents cités plus haut, les étudiants admis en passerelle ou par transfert, doivent compléter leur dossier par les pièces suivantes :

- Original et copie d'une pièce officielle d'identité avec photo en cours de validité : CNI ou passeport ou permis de conduire
- Formulaire « Cession du droit à l'image » (IA Web)
- Original et copie de l'attestation de recensement et de la journée Défense et Citoyenneté (ex journée d'appel à la défense)
- Original et copie du relevé des notes du baccalauréat ou du diplôme du baccalauréat

En plus des documents cités plus haut, les étudiants en O6 doivent compléter leur dossier par la pièce suivante :

- **Attestation de responsabilité civile et professionnelle (obligatoire)**